

## POSITIONNEMENT DU KARATE DEFENSE SYSTEM ET EXPERTISE

Faisant écho à diverses questions et interrogations qui me sont adressées sur la position du **KARATE DEFENSE SYSTEM** et de la reconnaissance du statut d'expert par la FFKDA, je tiens à apporter l'éclairage suivant :

Tout d'abord, je rappelle que le KDS, a été créé officiellement, avec dépôt du logo et produits dérivés à l'INPI, en septembre 2010 et qu'il entre donc dans sa 4<sup>ème</sup> saison. A ce jour, il est enseigné par 70 cadres qualifiés au sein du concept, tous titulaires de la ceinture noire (1<sup>er</sup> à 7<sup>ème</sup> dan) et d'un diplôme d'enseignement fédéral ou d'Etat. Cette initiative répondait (et répond encore si on considère son évolution actuelle), aux attentes de nombreux pratiquants de Karaté, élèves et professeurs de tous styles et disciplines, mais aussi de personnes désireuses d'aborder la self défense dans le contexte des clubs de la FFKDA. Depuis la saison dernière, la FFKDA, a créé et assure la promotion, ce qui est son rôle, d'une méthode d'entraînement appelée KARATE DEFENSE TRAINING.

Pour répondre à vos interrogations, je précise donc que l'appellation fédérale pour une pratique de type « self défense » ou assimilée est KARATE DEFENSE, comme cela figure sur les options de vos licences. Cette appellation est du domaine public général et tout licencié peut s'y référer, le pratiquer ou l'enseigner.

- Le KARATE DEFENSE TRAINING, constitue la proposition fédérale, relayée par les outils dont elle dispose (expert fédéral, DVD, publications diverses.../...) permettant à nos licenciés d'aborder une méthode d'entraînement cohérente au regard de cette option. Il ne s'agit pas d'une exclusivité, d'un style ou école, et la pratique du KDT n'est pas opposée à celle d'autres méthodes, concepts ou propositions diverses en lien avec l'appellation KARATE DEFENSE.
- Le **KARATE DEFENSE SYSTEM**, qui puise ses racines dans le Karaté Goshin jutsu, est un concept de travail du KARATE DEFENSE, qui procède de la même démarche et ne peut être opposé à celui du KDT, et réciproquement. Qu'il soit développé à titre personnel, par un enseignant quel qu'il soit, même s'il n'a pas le statut d'expert fédéral, mais dans le contexte fédéral (clubs, licenciés...), est tout à fait légitime et conforme au cadre réglementaire et juridique de la FFKDA.
- Je rappelle que tout enseignant peut se prévaloir des pratiques de son choix parmi celles proposées par la fédération (karaté do, jutsu, Karaté défense, karaté contact, mais aussi body Karaté...), ce que lui confère le grade de ceinture noire et/ou les diplômes fédéraux ou d'Etat qu'il possède.

- De même que la pratique, le titre ou la qualification de l'enseignant, qu'il soit ou non désigné comme expert fédéral ou équivalent, ne procure aucune prérogative en terme de reconnaissance de la méthode ou style proposé (suivre un stage avec un expert fédéral, outre la qualité technique et pédagogique de l'intervenant apporte seulement un bonus en terme de points pour les grades et la possibilité pour la structure qui l'invite de faire l'économie de la prestation, assumée par la FFKDA, hors frais généraux).
- De fait, la dénomination d'EXPERT, est libre, et tout un chacun, en fonction de la valeur qu'on lui reconnaît : grade, compétences techniques et pédagogiques, expérience, personnalité...., peut se prévaloir de ce titre, dans la mesure où il ne l'associe pas au terme « Fédéral ».

En conclusion, et pour « rassurer » ceux qui sont dans le doute, pratiquer ou enseigner le **KARATE DEFENSE SYSTEM**, occasionnellement lors de stages, de séminaires ou de manière régulière dans vos clubs et sections particulièrement dédiés à cette forme de pratique, est tout à fait légitime et ne pose aucun problème réglementaire ou juridique au regard de la FFKDA. De même, nul n'est « obligé » de pratiquer le KARATE DEFENSE TRAINING, ou toute autre discipline et méthode d'entraînement proposée par la FFKDA. Seules l'envie et la motivation prévalent.

Quel que sera votre choix, votre approche, votre conviction, il demeure que l'essentiel est contenu dans la pratique et l'enseignement de votre discipline, quelles que soient les références auxquelles vous êtes attachés. Et la valeur que vous accordez aux professeurs, « experts », que vous suivez ou rencontrez. La multiplicité des offres et des pratiques est un signe de bonne santé au sein de la FFKDA, et je vous engage à explorer toutes les pistes que vous voudrez ou pourrez suivre afin de satisfaire votre soif de connaissances. Enfin, vous trouverez en annexe, les éléments statistiques de progression du KDS pour la saison qui vous éclaireront sur l'évolution du concept (et tout autre document et infos que vous pouvez suivre sur le site [karatedefensesystem.fr](http://karatedefensesystem.fr)).

Je vous souhaite une excellente saison et je serai heureux de vous retrouver ici ou là pour partager notre belle discipline et construire ensemble le KARATE de demain.

**Christian PANATTONI 7<sup>ème</sup> dan FFKDA- BEES 2**  
**Expert en KARATE DO, JUTSU, DEFENSE**  
**Concepteur du KARATE DEFENSE SYSTEM**